

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2006

**DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2006 à 14h30 à l'I.A.V., à La Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

**Étaient Présents :**

- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

**Étaient excusés :**

- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine, ayant donné pouvoir à M. HAMEL
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, ayant donné pouvoir à Mme ANNEE
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

**Assistaient également à la séance :**

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2006

**I – QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL**

**1 – Commune de Guipry : Demande de superposition de gestion : Avis**

Après avis favorable de l'IAV, du Conseil Général d'Ille et Vilaine et de la Région Bretagne, une superposition de gestion a été accordée à sa demande à la commune de Guipry, sur un tronçon de 2000 m du chemin de halage de la Vilaine, afin que ce tronçon puisse être utilisé comme voirie communale pour désenclaver des habitations situées en bordure de Vilaine.

Une habitation située au 8 allée des Acacias demeure toutefois, demeure toutefois sans accès, interdisant notamment l'accès d'éventuels véhicules de secours.

Il convient donc d'étendre la superposition de gestion au tronçon dénommé « Allée des Acacias » du n°2 au n°8, ce que demande la commune de Guipry par délibération du 15 novembre 2006.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Emet un avis favorable sur cette extension de superposition de gestion, selon les modalités prévues à la convention du 17 juillet 2006 ;**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.**

**LE PRÉSIDENT**  
  
**Y. MAHE**

